



JUSTICIA Asbl

Organisation congolaise de promotion et de défense des droits de l'homme et du droit international humanitaire, adresse : 94, avenue Adoula coin des usines/Lubumbashi/RDC, Tél : 0994075131 et 0818050488, E-mail :justicia.asbl@gmail.com, Site web : www.justiciahumanriqths.org.

COMMUNIQUE DE PRESSE N°010/JUST/2019

MARCHE DU CLC : LES PROPOS DU SECRETAIRE GENERAL DE L'UDPS/TSHISEKEDI CONSTITUENT UNE ATTEINTE GRAVE A LA LIBERTE DE MANIFESTATION

RDC, Lubumbashi, le 10/10/2019, JUSTICIA Asbl, une organisation de promotion et de protection des droits de l'homme et du droit humanitaire basée à Lubumbashi en République Démocratique du Congo a appris par la voie de la presse les propos tenus par Monsieur Augustin KABUYA ce mercredi 09 octobre 2019 aux membres de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social, UDPS/TSHISEKEDI en sigle, à l'occasion d'une matinée politique tenue au siège du parti.

Au cours de cette matinée politique, Monsieur Augustin KABUYA a mis en garde le Comité Laïc de Coordination (CLC) au sujet de sa manifestation du 19 octobre 2019. Il a souligné qu'il est resté en dehors du gouvernement pour faire échec à ces genres de provocation.

Ces propos tenus par le premier responsable du parti présidentiel participent d'une stratégie de musèlement de l'opposition et de la société civile et ne contribuent nullement à la restauration de l'Etat de droit, slogan cher au Président de la République, Félix Antoine TSHISEKEDI et Ils vont à l'encontre des prescrits de la constitution.

Pour JUSTICIA Asbl, point de doute possible que Monsieur KABUYA Augustin soit dans une logique de confrontation avec toute personne qui viserait à donner un point de vue divergent sur la gouvernance du pays.

JUSTICIA Asbl rappelle à l'intention de Monsieur KABUYA Augustin , aux membres de l'UDPS et aux forces de sécurité qui pourraient être instrumentalisés pour faire échec à la marche du CLC, dont les revendications sont pourtant légitimes et citoyennes, qu'ils se rendraient personnellement responsables des violations des droits humains et qu'ils engageaient leur propre responsabilité pénale en cas d'infraction.

Notons que le CLC a lancé un appel à manifester le 19 octobre 2019 contre la corruption, l'impunité et l'inefficacité de la justice.

JUSTICIA Asbl encourage les partis politiques de l'opposition comme ceux de la majorité au pouvoir ainsi que les organisations de la société civile à œuvrer dans le sens du respect des droits garantis par la constitution et ne pas céder à toutes formes de chantages, menaces et intimidations de quelque nature que ce soit.

JUSTICIA Asb, réaffirme son engagement à œuvrer pour le respect des principes démocratiques et rappelle au Chef de l'Etat de veiller à ce que ces principes soient respectés par tous les partis politiques.

-
1. Article 25 de la constitution : la liberté des réunions pacifiques et sans armes est garantie sous réserve du respect de la loi, de l'ordre public et des bonnes mœurs.